

VILLE de DOL DE BRETAGNE
CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2017

- COMPTE RENDU de SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. PEDRON, M. BARAT, M. TONNEAU, Mme GREGOIRE, M. MALECOT, M. AMIOT, M. COADIC, Mme ROUYEZ, M. REHEL, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme PRUNIER-BRIAND, M. BREGAINT, Mme EGAUX, M. LEPORT, M. MERCIER, Mme HERY, M. LEFOUR.

Représentés : M. POULAIN (représenté par M. LEPORT), Mme LAVERDUNT (représentée par M. PEDRON), Mme FRONTEAU (représentée par Mme MACE), Mme PINÇON (représentée par Mme JOUQUAN), Mme GRACE (représenté par Mme HERY).

Absentes excusées : Mme COUAPEL, Mme DELAMAIRE.

En début de séance, M. le Maire tient à renouveler toutes ses félicitations à Jean-Luc TONNEAU pour la naissance de sa petite-fille Anouk, née le 22 décembre 2016 et félicitations aux parents. M. le Maire exprime aussi toute sa sympathie à Jean-Luc TONNEAU qui a eu 60 ans cette semaine.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 mars 2017 :
 Ledit PV est adopté à l'unanimité.

★ Séance budgétaire :

1. Comptes Administratifs 2016 - budget général et budgets annexes : présentation et affectation des résultats.

◆ **BUDGET GENERAL**

- Section de fonctionnement

Dépenses :	5 411 131,30 €
Recettes :	6 759 717,31 €
Résultat constaté :	1 348 586,01 €

- Section d'investissement

Dépenses :	3 339 460,90 €
Recettes :	2 573 461,21 €
Résultat constaté :	- 765 999,69 €
Résultat global de clôture :	582 586,32 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le Compte Administratif 2016 du Budget Général tel que présenté ci-avant, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)*, **décide** l'affectation du résultat comme il suit, 765 999,69 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, 582 586,32 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- Section d'exploitation

Dépenses :	236 820,81 €
Recettes :	367 323,68 €
Résultat constaté :	130 502,87 €

- Section d'investissement

Dépenses :	296 385,64 €
Recettes :	529 732,00 €
Résultat constaté :	233 346,36 €
Résultat global de clôture :	363 849,23 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement tel que présenté ci-avant, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace,*

P. Mercier et L. Lefour) et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « LE CLOS DU POMMIER »**

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 222 026,88 €
- Section d'investissement équilibrée à hauteur de 182 099,70 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le Compte Administratif 2016 du Budget « Le Clos du Pommier » tel que présenté ci-avant, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « ZAC DE MABOUE »**

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 119 320,64 €.
- Section d'investissement
 - Dépenses : 1 025 594,39 €
 - Recettes : 0 €
 - Résultat constaté : - 1 025 594,39 €
- Résultat global de clôture : - 1 025 594,39 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le Compte Administratif 2016 du Budget « ZAC de Maboué » tel que présenté ci-avant, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 5 168,35 €
 - Recettes : 40 649,03 €
 - Résultat constaté : 35 480,68 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 53 791,20 €
 - Recettes : 40 724,56 €
 - Résultat constaté : - 13 066,64 €
- Résultat global de clôture : 22 414,04 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le Compte Administratif 2016 du Budget « Energie Photovoltaïque » tel que présenté ci-avant, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)*, **décide** l'affectation du résultat comme il suit, au titre du besoin de financement de l'investissement : 13 066,64 €, au titre de l'excédent de fonctionnement reporté : 22 414,04 €, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « ROLANDIERES 5 »**

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 94 685,96 €.
- Section d'investissement
 - Dépenses : 96 739,20 €
 - Recettes : 26 517,46 €
 - Résultat constaté : - 70 221,74 €
- Résultat global de clôture : - 70 221,74 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le Compte Administratif 2016 du Budget « Rolandières 5 » tel que présenté ci-avant, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « LE DOMAINE DU GRAND BEAUVAIS »**

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 194 788,68 €.
- Section d'investissement
 - Dépenses : 195 192,86 €
 - Recettes : 0 €
 - Résultat constaté : - 195 192,86 €
- Résultat global de clôture : - 195 192,86 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le Compte Administratif 2016 du Budget « Le Domaine du Grand Beauvais » tel que présenté ci-avant, *résultat du vote : 21 voix pour ; 4*

abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour) et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2. Présentation du compte de gestion 2016 du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **arrête** le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2016, *résultat du vote : 22 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Budgets Primitifs 2017 - budget général et budgets annexes : présentation et vote.

◆ **Budget Général**

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 6 471 586 €
Investissement : équilibré à hauteur de 2 872 700 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2017 Général tel que présenté ci-avant par M. le Maire, *résultat du vote : 22 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **Budget assainissement**

Exploitation : équilibrée à hauteur de 433 502 €
Investissement : équilibré à hauteur de 618 348 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2017 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-avant par M. le Maire, *résultat du vote : 22 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **Budget « ZAC de Maboué »**

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 3 420 000 €
Investissement : équilibré à hauteur de 2 937 595 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2017 de la « ZAC de Maboué » tel que présenté ci-avant par M. le Maire, *résultat du vote : 22 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **Budget « Energie Photovoltaïque »**

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 47 414 €
Investissement : équilibré à hauteur de 26 167 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2017 « énergie photovoltaïque » tel que présenté ci-avant par M. le Maire, *résultat du vote : 22 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **Budget « Domaine du Grand Beauvais »**

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 815 193 €
Investissement : équilibré à hauteur de 505 193 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **approuve** le Budget Primitif 2017 du lotissement « Le Domaine du Grand Beauvais » tel que présenté ci-avant par M. le Maire, *résultat du vote : 22 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Fixation des taux d'imposition pour 2017.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2016 pour l'année 2017, **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2017 : taxe d'habitation : 14,94 %, taxe sur le foncier bâti : 21,19 %, taxe sur le foncier non bâti : 48,20 %, et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier

5. Autorisations du Conseil suite au vote du budget :

a- pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour les programmes d'investissement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2017, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont la liste est annexée à la présente délibération et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b- pour contracter les prêts conformément aux prévisions budgétaires.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **autorise** M. le Maire à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2017 et au fur et à mesure des besoins, *résultat du vote : 22 voix pour ; 4 abstentions (F. Hery, G. Grace, P. Mercier et L. Lefour)*, **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2017.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **fixe** les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2017 tels qu'indiqués dans le tableau annexé, *résultat du vote : 18 voix pour ; 4 abstentions (G. Grace, F. Hery, P. Mercier et L. Lefour)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. Ecoles publiques :

a- fixation du montant des crédits pédagogiques alloués :

A l'école élémentaire

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité la fixation des crédits de fonctionnement de l'Ecole Primaire tel que présenté ci-avant, **fixe** en conséquence le montant pour 2017 à 12 186,79 € et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

A l'école maternelle

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'allouer à l'Ecole Maternelle Louise Michel une somme de 8 744,92 € au titre des crédits pédagogiques 2017 et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Au R.A.S.E.D.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'allouer au R.A.S.E.D une somme de 1 239 € au titre des crédits pédagogiques 2017 et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b. fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves « hors Dol » scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2017 à 1 240 € pour un élève « maternelle », 429 € pour un élève « élémentaire » et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Ecoles privées :

a- fixation du forfait communal

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'allouer une somme de **190 347 €** à l'Ecole Notre Dame au titre du forfait communal 2017 et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b- fixation des subventions annexes :

Garderies et études surveillées

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité donc d'allouer pour l'année 2017, 60 % de la somme versée en 2016 dans l'attente des résultats de l'exercice 2016/2017, soit 3 718 € et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Aide à la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servis, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. Fixation des subventions à caractère social :

CCAS

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de verser au C.C.A.S pour l'année 2017 une subvention de 5 000 € et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 2 700 € à la Caisse des Ecoles pour 2017, aide financière destinée au financement des classes transplantées et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

★ Autres dossiers :

10. Domaine du Grand Beauvais :

a- vente du lot n°3

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme DAVY Vincent ou toute personne morale (SCI) en substitution, domiciliés 35 rue Lejampetel à Dol-de-Bretagne (35120), le lot n° 3, d'une superficie d'environ 360 m², partie de la parcelle provisoirement cadastrée AK 798. Le prix de vente est de 39 600 € TTC, **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol de Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

b- vente du lot n°10

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de vendre à M. MOREL Jérôme, domicilié 2 boulevard Planson à Dol-de-Bretagne (35120), le lot n° 10, d'une superficie d'environ 385 m², partie de la parcelle cadastrée AK 505p. Le prix de vente est de 44 275 € TTC, **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol de Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

c- vente du lot n°21

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de vendre à Mme PELTIER Hélène, domiciliée 46 rue Pierre Flaux à Dol-de-Bretagne (35120), le lot n° 21, d'une superficie d'environ 360 m², partie des parcelles cadastrées AK 816 et 833. Le prix de vente est de 43 200 € TTC, **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol de Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11. Parc d'Activités les Rolandières 5 :

a- vente du lot n°2

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compétences de la Communauté de Communes, notamment le paragraphe I-2° ;
- Vu la délibération n°2017/002 du 26 janvier 2017 par laquelle le Conseil Municipal acte le transfert des ZAEC au 1^{er} janvier 2017 ;
- Vu la délibération n° 2016/128a du 16 décembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal décide de vendre le lot n°2 du Parc d'Activités les Rolandières 5 ;

confirme à l'unanimité la décision prise par la délibération n°2016/128a du 16 décembre 2016 susvisée à savoir la vente à la SCI MPMMAX d'Antrain (35) le lot n°2 du Parc d'Activités les Rolandières 5 d'une superficie d'environ 3 693 m² au prix de 19,15 € le m², **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol de Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant, **autorise** M.

le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier et **autorise** M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel à effectuer les démarches et à signer l'acte de cession et tous documents afférents à ce dossier.

b- vente du lot n°3

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compétences de la Communauté de Communes, notamment le paragraphe I-2° ;
- Vu la délibération n°2017/002 du 26 janvier 2017 par laquelle le Conseil Municipal acte le transfert des ZAEC au 1^{er} janvier 2017 ;
- Vu la délibération n° 2016/128b du 16 décembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal décide de vendre le lot n°3 du Parc d'Activités les Rolandières 5 ;

confirme à l'unanimité la décision prise par la délibération n°2016/128b du 16 décembre 2016 susvisée à savoir la vente à la SCI La Lagune, 15 rue des Salles, 22100 LEHON, représentée par M. Jean-Michel POLGE le lot n°3 du Parc d'Activités les Rolandières 5, d'une superficie d'environ 2 883 m² au prix de 19,15 € le m², **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol de Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant, **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier et **autorise** M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel à effectuer les démarches et à signer l'acte de cession et tous documents afférents à ce dossier.

c- vente du lot n°4

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compétences de la Communauté de Communes, notamment le paragraphe I-2° ;
- Vu la délibération n°2017/002 du 26 janvier 2017 par laquelle le Conseil Municipal acte le transfert des ZAEC au 1^{er} janvier 2017 ;
- Vu la délibération n° 2016/128c du 16 décembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal décide de vendre le lot n°4 du Parc d'Activités les Rolandières 5 ;

confirme à l'unanimité la décision prise par la délibération n°2016/128c du 16 décembre 2016 susvisée à savoir la vente à la SCI G2D Immo, représentée par M. David BOHUON, une partie du lot n°4 du Parc d'Activités les Rolandières 5, d'une superficie d'environ 2 307 m² au prix de 9,58 € le m², un terrain d'une superficie d'environ 240 m² (parcelles AM 700 et 703 jouxtant Etape Auto) au prix de 9,58 € le m², un terrain d'environ 688 m² au prix de 11,11 € le m² et une bande d'environ 243 m² au prix de 19,15 € le m² (desserte du lot par le sud), **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, **charge** l'étude des notaires associés, sis place Toullier à Dol de Bretagne, de la rédaction de l'acte correspondant, **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier et **autorise** M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel à effectuer les démarches et à signer l'acte de cession et tous documents afférents à ce dossier.

12. Création des emplois saisonniers pour l'été 2017.

Les services concernés : Services Techniques : aide des services essentiellement dans les tâches de manutention (podium, matériels divers, etc...), Service « Ville Propre » : rattaché aux Services Techniques, a pour mission de veiller à la propreté des rues, ceci afin d'améliorer l'image de la Ville et l'accueil des estivants, Equipements sportifs, Service Administratif, Médiathèque.

Le nombre de postes proposés :

- Services Techniques :
 - Espaces verts ⇔ 4 agents
 - Autres services ⇔ 4 agents
- « Ville propre » ⇔ 5 agents
- Equipements sportifs ⇔ 1 agent d'entretien
- Médiathèque ⇔ 1 agent
- Service Administratif ⇔ 1 agent

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité la création des postes d'emplois saisonniers tels qu'ils sont proposés ci-avant, pour l'été 2017 et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

13. « Village Etape » : demande de renouvellement du label.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** de solliciter auprès de M. le Préfet d'Ille et Vilaine le renouvellement de l'appellation « Village Etape », *résultat du vote : 24 voix pour ; 2 abstentions (F. Hery et G. Grace)* et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

14. Foire Saint Luc : proposition pour une nouvelle organisation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité une nouvelle organisation de la Foire Saint Luc de Dol qui se déroulera à compter de 2017 comme il suit, > Fête Foraine : poursuite de sa tenue sur les deux derniers week-ends d'octobre (et le mercredi après-midi entre les deux), aura lieu sur le Foirail et la partie sud de la place Jean Hamelin, > Foire et déballage : un seul week-end, l'avant dernier d'octobre, accompagnement par des animations spécifiques sur la place Chateaubriand, et **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15. Informations MAPA.

❖ **Marché de travaux : Espace Nominoë**

Lot 2 – Charpente – SARL TOITURES POUESSEL de Rennes:

Marché complémentaire : montant 1 955,30 € HT.

Rappel montant marché initial : 2 038,28 € HT.

Rappel montant avenant n°1 : 197,91 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **prend acte** de ces informations sur les MAPA en cours.

Pour affichage le 19 avril 2017.

Le Maire,
Denis RAPINEL

